

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

**CONFÉRENCE DE L'UNION
VINGT-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE
17-18 JUILLET 2016
KIGALI (RWANDA)**

Assembly/AU/5(XXVII)
Original: anglais/français

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉTAT DE LA PAIX
ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR L'ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Depuis la 26^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (UA) tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2016, l'Afrique, en ce qui concerne la paix et la sécurité, offre un tableau général marqué par la fragilité. Cette situation, qui affecte de nombreuses parties du continent, a, dans certains cas, fait le lit du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les attaques terroristes ont causé de très nombreuses pertes en vies humaines, des blessés, des mutilations, ainsi que des flux de personnes déplacées et de réfugiés, la destruction de biens et d'infrastructures. En outre, les effets dévastateurs du changement climatique, la maladie à virus Ebola et d'autres épidémies ont eu et continuent d'avoir des conséquences socio-économiques, humanitaires et environnementales tragiques sur notre continent et ses peuples. Les effets cumulés des conflits, des crises et du terrorisme, ainsi que les ravages des épidémies compromettent gravement les efforts d'intégration et de développement socio-économique en Afrique.

2. La question de la gouvernance, entre autre défis, comme ceux relevés plus haut, continue d'être l'une des principales sources de tension et d'instabilité dans certains pays, entraînant ainsi des crises et des conflits violents. Il est malheureux de constater que le règlement et la gestion de ces conflits consomment de l'énergie et des ressources qui auraient dû être allouées à l'amélioration des conditions socio-économiques et au bien-être des populations africaines. L'instabilité et les conflits continuent de ravager bien des parties de notre continent posant ainsi des défis difficiles à relever, au moment où nous nous mobilisons pour mettre en œuvre la phase initiale de l'Agenda 2063. Nous sommes conscients de l'impérieuse nécessité de surmonter ces défis de toute urgence, en nous rappelant notre engagement à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et de manière plus durable, au-delà. Cette situation regrettable est en contradiction totale avec notre Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), qui constitue le schéma directeur de la réalisation de notre objectif d'une Afrique exempte de conflit, libre, développée, intégrée et prospère.

II. ÉTAT DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE

a) Somalie

3. Le processus politique en Somalie a enregistré des progrès notables, avec la mise en œuvre de la Vision 2016, en perspective de la tenue des élections en août/septembre 2016, sur la base d'un modèle électoral consensuel, conformément aux arrangements entre les parties prenantes somaliennes. Le processus de formation de l'État est pratiquement parachevé, malgré les conflits et rivalités claniques persistants.

4. Même s'il a été considérablement diminué et affaibli, Al Shabaab conserve encore des capacités suffisantes pour perpétrer des attaques meurtrières, comme en témoigne les récents attentats. Il importe alors pour les États membres et la communauté internationale de continuer à soutenir les opérations de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) pour maintenir l'élan. A cet égard, la réduction par

l'Union européenne (UE) de 20 % de ses financements consacrés au paiement des indemnités des troupes, constitue une source particulière de préoccupation. En dépit de cela, l'AMISOM a amélioré ses procédures de paiement en faveur des pays contributeurs de troupes, en adoptant une approche financière flexible fondée sur un système de paiement forfaitaire, en vue d'accélérer les décaissements, quand bien même cette mesure ne comble pas le déficit créé par la réduction de 20% des indemnités. De même, la décision de l'UE de modifier la procédure de paiement des indemnités dues au contingent des Forces nationales de défense (FDN) du Burundi pourrait avoir un impact négatif sur l'efficacité des opérations de l'AMISOM. Tenant compte de tous ces défis, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) en a appelé au Conseil de sécurité des Nations unies pour le renforcement de l'appui financier apporté à l'AMISOM, à travers l'utilisation des contributions mises à recouvrement au budget des Nations unies, ayant à l'esprit qu'en déployant une mission en Somalie pour créer les conditions propices à la stabilisation et à la reconstruction durables de la Somalie, l'UA agit au nom du Conseil de sécurité des Nations unies, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, le CPS a approuvé le Concept d'opérations (CONOPs) révisé de l'AMISOM, avec une attention particulière sur les efforts visant à renforcer les opérations de la Mission et des Forces nationales de sécurité somaliennes (SNSF) et à définir un chronogramme indicatif d'une stratégie de désengagement de l'AMISOM, qui va entamer la réduction de ses forces en Octobre 2018. Dans ce contexte, la mise en œuvre de cette stratégie de désengagement devra être alignée sur les efforts soutenus de renforcement des Forces nationales somaliennes qui devront, à cette date, prendre la responsabilité de la sécurité nationale de leur pays.

5. Les besoins humanitaires en Somalie restent encore pressants et marqués par des vulnérabilités persistantes. Il convient, en particulier, de noter la forte prégnance de la malnutrition dans les camps de déplacés internes. AMISOM continue de déployer des efforts en vue de contribuer à l'amélioration de la situation humanitaire, notamment en maintenant ouverts les grands axes de ravitaillement pour faciliter la délivrance de l'assistance humanitaire.

6. À la lumière de la situation encourageante en Somalie, et en dépit des défis auxquels il faut encore faire face, la Conférence pourrait se féliciter des efforts du Gouvernement fédéral de Somalie (GFS), ainsi que ceux de l'AMISOM et des Forces nationales somaliennes, pour le travail exemplaire accompli, dans des situations difficiles, comme contribution aux efforts de paix en Somalie. La Conférence pourrait en outre demander au GFS, avec l'appui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'UA et les partenaires, de déployer tous les efforts nécessaires en vue de la réalisation de la Vision 2016, afin de mettre la Somalie sur la voie de la paix et du développement durables. La Conférence pourrait se féliciter de l'adoption du CONOPS révisé de l'AMISOM, y compris la stratégie de sortie aux termes de laquelle AMISOM va commencer son désengagement de la Somalie en 2018. La Conférence pourrait exhorter le Conseil de sécurité des Nations unies à lever l'embargo sur les armes imposé à la Somalie, conformément à sa résolution 2244(2015), soulignant que cette décision constitue un aspect crucial dans la reconstruction d'institutions de sécurité somaliennes en mesure d'assumer leurs responsabilités.

b) Soudan du Sud

7. Le retour à Juba du premier Vice-Président Riek Machar, le 26 avril 2016, avec l'appui de l'UA, et la formation subséquente du Gouvernement transitoire d'unité nationale (ToGNU) au Soudan du Sud, ont constitué des développements positifs dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (ARCSS), signé en août 2015.

8. Malheureusement, la situation au Soudan du Sud a pris une tournure dramatique, le 7 juillet 2016, lorsque des affrontements ont éclaté entre les forces gouvernementales du Mouvement de libération du peuple du Soudan – dans le Gouvernement (SPLM/IG) et celles du Mouvement de libération du peuple du Soudan – Dans l'opposition (SPLM-IO). Au moment de la finalisation du présent rapport, la situation sécuritaire s'est considérablement détériorée, avec plus de 200 pertes en vies humaines enregistrées, des restrictions dans la libre circulation des citoyens, l'augmentation sensible du nombre de personnes déplacées. Il est regrettable que les efforts conjoints déployés par le *leadership* du pays pour appeler au calme et ordonner le cessez-le-feu aux commandants militaires soient restées lettre morte. Ces derniers développements ont remis en cause les progrès accomplis au cours des deux derniers mois, avec l'aggravation de l'insécurité à Juba et les risques de sa propagation dans les grandes régions du pays. La situation s'est profondément dégradée du fait du manque de confiance entre les dirigeants et leur peuple, d'où la nécessité pour le *leadership* sud-soudanais de prendre des mesures de renforcement de la confiance qui permettront de créer les conditions nécessaires pour relever ces défis. Une fois qu'un règlement aura été trouvé à la situation actuelle, il sera impératif de créer un environnement de travail propice au sein du TGoNU, pour ouvrir la voie à un processus approprié d'apaisement et de réconciliation nationale et répondre aux questions liées à la reddition des comptes, en ce qui concerne les violations des droits de l'homme perpétrées pendant le conflit. À cet égard, la création de la Commission Vérité, Réconciliation et Apaisement, de la Cour hybride pour le Soudan du Sud et de l'Autorité pour le rapatriement et la compensation, tel que demandé par le rapport de la Commission d'enquête de l'UA sur le Soudan du Sud (AUCISS) et l'ACRCS, est une question de haute priorité. La Commission de l'UA est à un stade avancé de la mise en place de ses organes, en consultation avec le ToGNU. Dans l'intervalle, le CPS, dans ses décisions, a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation économique au Soudan du Sud, qui nécessite une assistance et un appui soutenus de l'Afrique et des partenaires internationaux pour épargner au pays l'éventualité d'un effondrement total, ce qui aggraverait encore davantage la situation économique, sécuritaire et humanitaire déjà précaire.

9. La Conférence pourrait, par conséquent, appeler le leadership du pays à exercer un plus contrôle plus effectif sur leurs forces et exhorter les factions belligérantes à un cessez-le feu immédiat. Elle pourrait également demander aux parties de revenir immédiatement au Gouvernement de Transition et de se mettre à la hauteur de leurs engagements souscrits aux termes de l'Accord d'août 2015, y compris en coopérant avec la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), afin de parvenir à une paix durable. La Conférence pourrait également exhorter la communauté internationale à apporter une assistance au Gouvernement de Transition, afin qu'il puisse commencer à fonctionner normalement et satisfaire aux

besoins de la population, qui doit bénéficier des dividendes de la paix. La Conférence pourrait saluer la décision du CPS de se rendre très prochainement au Soudan du Sud, ainsi que l'appel qu'il a lancé pour la tenue d'une conférence d'annonce de contributions en appui au Soudan du Sud. Par ailleurs, la Conférence pourrait se féliciter de la réunion ministérielle de l'IGAD sur le Soudan du Sud tenue le 11 juillet 2016. A cet égard, la Conférence pourrait endosser les recommandations de cette réunion en faveur de la révision du mandat de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud, en vue de permettre la mise en place d'une brigade d'intervention sous conduite africaine, ainsi que l'augmentation de ses effectifs pour, entre autres, assurer la protection des civils dans le pays.

c) Soudan

10. S'agissant du dialogue national, de la cessation des hostilités au Darfour et dans les deux régions du Nil Bleu et du Kordofan méridional, la recherche d'une solution nécessite toujours des efforts. Le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avait convoqué du 18 au 21 mars 2016, une réunion de consultations stratégiques avec les principales parties soudanaises, à savoir, le Gouvernement du Soudan, les dirigeants du Mouvement de libération du peuple du Soudan-Nord (SPLM-N), du Mouvement de libération du Soudan de Minni Minawi (SLM-MM), du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et du Parti national Umma (NUP) pour trouver une solution aux différentes questions pendantes. La réunion a convenu de l'Accord sur la Feuille de route, qui contient les principales concessions faites par les parties. Le 21 mars 2016, le Gouvernement du Soudan a signé l'Accord sur la Feuille de route, contresigné par le Groupe de mise en œuvre, en qualité de témoin. Les partis d'opposition et les mouvements armés ont exprimé des réserves sur le document qu'ils n'ont pas encore signé. Le 18 avril 2016, « l'Appel du Soudan », comprenant quelques partis d'opposition soudanais et des mouvements armés, a unilatéralement proclamé la cessation des hostilités dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional, pour une période de six mois. Par la suite, le Gouvernement du Soudan a également fait une annonce similaire, pour une période de 4 mois, à compter du samedi 18 juin 2016.

11. Dans le même temps, le Darfour a été confronté à de nouveaux défis, avec le déclenchement, en janvier 2016, par l'Armée de libération du Soudan/Abdul Wahid Nur (SLA/AW), des combats contre les Forces armées du Soudan (SAF) dans la région de Jebel Marra, au Centre du Darfour. Les rapports de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD), à la suite de ces affrontements, ont indiqué que ces combats ont provoqué le déplacement de plus de 100.000 personnes. Dans l'intervalle, malgré certains défis, la MINUAD a continué à honorer son mandat qui a été renouvelé par le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies en juin 2016, pour une période supplémentaire de 12 mois.

12. En avril 2016, un référendum administratif a été organisé par le Gouvernement du Soudan, afin de déterminer si le Darfour doit devenir un État unitaire ou maintenir le *statu quo* de cinq États. Le 23 avril 2016, il a été annoncé que plus de 97% des électeurs ont voté pour le maintien de la structure en cinq États. La Commission de l'UA a observé le référendum et a indiqué qu'il s'est déroulé de manière globalement pacifique. En mai 2016, Le Groupe de travail conjoint (JWG), créé en 2015 par l'UA, les Nations unies et le Gouvernement du Soudan, pour élaborer une stratégie de désengagement progressif de la MINUAD,

s'est rendu au Darfour et a convenu de la réalité d'une certaine amélioration de la situation sécuritaire. Le Groupe de travail conjoint a convenu de reprendre son travail en septembre 2016.

13. A la lumière de ce qui précède, la Conférence pourrait réitérer son soutien à un Dialogue national soudanais inclusif, ainsi que la nécessité de déployer davantage d'efforts en vue de pouvoir le mener à bien. Par ailleurs, la Conférence pourrait exhorter les partis d'opposition et les mouvements armés à coopérer avec le Groupe de mise en œuvre de l'UA, pour la finalisation de l'Accord sur la Feuille de route, qui constitue une étape importante dans la définition de la voie à suivre pour permettre au Soudan de surmonter les défis auxquels il est confronté. En outre, la Conférence pourrait exhorter le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés au Darfour à déployer davantage d'efforts en vue de mettre fin au conflit, en convenant de la cessation des hostilités et en la respectant et, de manière spécifique, les mouvements armés, à se joindre à l'Accord sur la Feuille de route, ce qui leur permettra de participer à un Dialogue national inclusif. La Conférence pourrait encourager le Gouvernement du Soudan à continuer à faciliter le travail de la MINUAD en permettant, entre autres, l'accès aux zones de conflit, ainsi que l'acheminement des équipements de la MINUAD dans le pays.

d) Burundi

14. La situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi constitue encore une source de grande préoccupation. La persistance de l'insécurité, les assassinats ciblés contre les personnalités politiques et militaires, les violences contre les populations civiles, ainsi que les violations graves des droits de l'homme enregistrés ces 6 derniers mois restent encore source d'une très profonde inquiétude. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), avec le soutien de l'UA, a déployé des efforts en réactivant les initiatives régionales et internationales pour un Dialogue inter burundais inclusif.

15. La Délégation de haut niveau comprenant les Présidents Jacob Zuma d'Afrique du Sud, Mohamed Ould Abdel Aziz de Mauritanie, Macky Sall du Sénégal, Ali Bongo Ondimba du Gabon, ainsi que le Premier Ministre Hailemariam Desalegn d'Éthiopie, accompagnée de l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et la sécurité, s'est rendue au Burundi, les 25 et 26 février 2016, conformément à la décision Assembly/AU/Dec.598(XXVI) prise par la 26^{ème} Session ordinaire de la Conférence, les 30 et 31 janvier 2016.

16. Au cours de ses consultations, la Délégation a convenu avec les autorités burundaises de l'augmentation à deux cent (200) du nombre des observateurs des droits de l'homme (100) et des experts militaires (100). Les membres de la Délégation de haut niveau ont exprimé leur disponibilité à poursuivre leur action, en appui aux efforts de médiation conduits par le Président Yoweri Museveni d'Ouganda, au nom de la CAE, s'agissant en particulier de la nécessité d'amener toutes les parties prenantes burundaises à participer au Dialogue inclusif et à préserver les acquis de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha.

17. Le 2 mars 2016, le Sommet ordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CAE tenu à Arusha, a réaffirmé la nécessité de la reprise du dialogue et a désigné l'ancien Président Benjamin Mkapa de Tanzanie en qualité de Facilitateur de la crise burundaise, sous l'autorité du Président Yoweri Museveni, chef de la Médiation de la CAE. C'est dans ce contexte que le dialogue inter-burundais a repris à Arusha, du 21 au 24 mai 2016. Le Gouvernement, les partis politiques, les organisations de la société civile, ainsi que les partenaires internationaux, ont participé à cette réunion. Les 10 et 11 juin 2016, à Bruxelles, le Facilitateur a rencontré les dirigeants du Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et l'État de droit (CNARED) et d'autres dirigeants concernés.

18. S'agissant de la situation sécuritaire et des droits de l'homme, l'attention de l'UA et des autres membres de la communauté internationale a été portée sur les nombreuses violations des droits de l'homme, y compris les assassinats ciblés, les cas de tortures, les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées de jeunes, les arrestations arbitraires et détentions illégales par les services de la police, l'armée, ainsi que par les *Imbonerakurehe* et autres forces secrètes. La Commission poursuit ses efforts pour le déploiement des observateurs des droits de l'homme et des experts militaires au Burundi. Au moment de la finalisation du présent rapport, seuls 32 observateurs des droits de l'homme et 15 experts militaires sont déployés. Il convient d'indiquer que la Commission de l'UA a été informée de la décision du Gouvernement du Burundi de revenir sur les engagements pris devant les membres de la Délégation de haut niveau en ce qui concerne le déploiement des 200 observateurs des droits de l'homme et experts militaires, dans la mesure où, selon lui, la situation sécuritaire a changé et qu'il était nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation avant d'envisager un nouveau déploiement. Il convient, à cet égard, de relever que le processus est bloqué du fait de l'exigence pour le Gouvernement de déployer des experts militaires non armés de l'UA à la frontière avec le Rwanda, et d'avoir un droit de regard sur les rapports des observateurs et experts militaires de l'UA avant leur transmission à la Commission. Ces deux conditions sont naturellement inacceptables.

19. Le 12 juillet 2016, le Dialogue inter-burundais a repris à Arusha, sous la facilitation de l'ancien Président Benjamin Mkapa de Tanzanie. Il est regrettable que le Gouvernement du Burundi ait boycotté la première plénière, arguant que le CNARED n'aurait pas dû être invité à y prendre part. A la suite de réunions bilatérales, le Gouvernement s'est retiré de cette nouvelle phase du Dialogue.

20. La situation tendue à Bujumbura a provoqué un accroissement du nombre des personnes déplacées et du flux des réfugiés vers les camps situés principalement en Tanzanie et au Rwanda, et de plus en plus en République démocratique du Congo (RDC). La situation économique s'est davantage détériorée du fait notamment de l'impact de la suspension de la coopération entre le Burundi et certains de ses partenaires de développement, en particulier l'Union européenne (UE).

21. A la lumière de la situation tendue au Burundi, la Conférence pourrait réaffirmer la détermination de l'UA à ne ménager aucun effort pour aider le Burundi à rétablir et consolider la paix, la sécurité et la stabilité. A cet égard, la Conférence pourrait réitérer la nécessité impérieuse d'un dialogue véritablement inclusif

impliquant l'ensemble des parties prenantes socio-politiques burundaises sous la conduite du Médiateur de la CAE, avec le soutien du Facilitateur, l'ancien Président Benjamin Mkapa. La Conférence pourrait en appeler à tous les acteurs burundais à rester engagé dans le Dialogue inclusif inter-burundais, et d'apporter la coopération nécessaire au Médiateur et au Facilitateur de la CAE. La Conférence pourrait féliciter les membres de la Délégation de haut niveau pour leurs efforts précieux visant à trouver une solution africaine à la crise qui prévaut au Burundi. La Conférence pourrait également exhorter le Gouvernement et toutes les parties burundaises à faciliter le déploiement des 200 observateurs des droits de l'homme et experts militaires de l'UA. La Conférence pourrait en outre exprimer son appréciation aux partenaires de l'UA, pour leur appui aux efforts de la région et du continent au Burundi et leur demander de continuer à soutenir les initiatives de l'Afrique dans ce pays.

e) République démocratique du Congo

22. La situation en RDC est restée marquée par les questions liées au processus électoral, au déroulement du Dialogue politique national et à la persistance de l'insécurité dans les provinces situées à l'Est du pays. Le 26 mars 2016, les gouverneurs et les vice-gouverneurs des 20 nouvelles provinces ont été élus, alors que les modalités et le chronogramme d'organisation des 11 autres scrutins, dont la présidentielle et les législatives, attendus au cours de cette année 2016, restent encore à définir. En effet, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) doit relever de nombreux défis liés notamment au financement, à la révision et à la finalisation des listes électorales, à la sécurité des différents scrutins, ainsi qu'à la logistique et à l'adoption d'un calendrier consensuel accepté par toutes les parties prenantes congolaises.

23. Le Gouvernement a évalué à 1, 2 milliard de dollars le budget nécessaire pour appuyer le processus électoral. Le Gouvernement a alloué près de 500 millions de dollars dans la loi des finances de 2016. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), dans le cadre de son Programme d'appui au cycle électoral au Congo (PACEC), a mis en place un Fonds fiduciaire, qui, au demeurant, n'a pas encore reçu de contributions. Face à ces contraintes, les élections, notamment les législatives et la présidentielle, prévues au cours de cette année 2016, ne pourront pas se tenir dans les délais constitutionnels prévus. C'est dans ce contexte que dans son arrêt rendu le 11 mai 2016, la Cour constitutionnelle a indiqué que le Président de la République restera en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Président de la République. La Cour a aussi statué sur les situations de l'Assemblée nationale et du Sénat dont les membres continueront de siéger valablement jusqu'aux prochaines élections législatives et sénatoriales. Cette décision de la Cour constitutionnelle a soulevé la vive protestation de divers partis politiques de l'opposition et des acteurs de la société civile, qui ont insisté pour que les élections soient organisées dans les délais constitutionnels.

24. Il convient de noter que le 4 mai 2016, Moïse Katumbi a confirmé sa candidature à l'élection présidentielle. Cependant, M. Katumbi, fait depuis l'objet d'une enquête judiciaire pour recrutement de mercenaires étrangers. C'est dans ce contexte qu'il a été condamné à la prison par contumace, étant au moment du procès en visite en Europe pour des raisons médicales.

25. En ce qui concerne le Dialogue politique national, la Conférence se souviendra que j'ai nommé M. Edem Kodjo, comme Envoyé spécial et Facilitateur dudit dialogue sur la base des instruments pertinents de l'UA. Au moment de la finalisation du présent rapport, la majorité présidentielle et la société civile ont communiqué la liste de leurs représentants au Comité préparatoire de 30 membres. Alors que l'opposition conduite par l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) n'a pas encore nommé ses représentants. C'est dans ce contexte que le Commissaire à la Paix et à la Sécurité s'est rendu récemment à Bruxelles pour consulter les groupes d'opposition en dehors de la RDC, afin de les convaincre de la nécessité de se joindre au dialogue. La situation sécuritaire dans l'Est de la RDC et dans les zones frontalières avec les pays limitrophes de la RDC reste une source de préoccupation. Les groupes armés, telles que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), *les Forces démocratiques alliées* (ADF) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) continuent d'y semer la terreur.

26. Les Parties à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région, qu'elles ont signé à Addis Abéba, le 24 février 2013, ont poursuivi sa mise en œuvre. En sa qualité d'organisation co-garante de cet Accord, l'UA s'emploie, avec les autres garants que sont les Nations unies, la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), à relever les défis à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

27. La Conférence pourrait lancer un appel pressant à tous acteurs congolais pour qu'ils se joignent au processus du dialogue inclusif, sous l'égide de M. Edem Kodjo, et en étroite coopération avec le Groupe de soutien comprenant l'UA, la CIRGL, la SADC, les Nations unies, l'UE et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), aux fins de trouver une solution consensuelle au processus électoral, y compris la mobilisation des ressources et des moyens matériels pour les élections. La Conférence pourrait également exhorter les pays de la région à persévérer dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, à l'effet de renforcer leur coopération en vue de la neutralisation des forces négatives opérant à l'Est de la RDC. La Conférence pourrait en outre appeler le Gouvernement de la RDC et la MONUSCO à renforcer davantage leur coopération pour une meilleure efficacité dans la lutte contre les groupes armés à l'Est de la RDC.

f) Libye

28. La situation en Libye a connu des développements politiques importants. Le 14 février 2016, le Conseil présidentiel a annoncé la formation d'un gouvernement de concorde nationale (GNA). À la suite de cette évolution, des efforts internationaux ont été déployés pour convaincre le Président, M. Agila Saleh les députés de la Chambre des Représentants (HoR), et, d'approuver le GNA proposé, afin de renforcer sa légitimité. L'aval du Parlement est nécessaire, afin de créer les conditions nécessaires pour reconstituer les institutions étatiques détruites et rétablir la stabilité par une réorganisation efficace des multiples milices armées. C'est dans ce contexte que, le 23 février 2016, la majorité des membres de la Chambre des Représentants a signé une déclaration dans laquelle ils ont proclamé leur approbation du GNA, tel que proposé par le Conseil présidentiel.

29. En plus de ce qui a été fait dans le processus politique, des efforts supplémentaires sont également déployés, y compris les travaux de l'Assemblée chargée de rédiger la Constitution (CDA), dont l'objectif est de finaliser le projet de Constitution à soumettre au peuple libyen pour référendum. En vue de faciliter cet effort, une réunion consultative inclusive de cette Assemblée s'est tenue à Oman, le 17 mars 2016, et a délibéré sur le reste des questions constitutionnelles en suspens.

30. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique en Libye, les membres du Conseil présidentiel sont arrivés à Tripoli le 30 mars 2016. Dans le prolongement de cette arrivée, il était envisagé que la Feuille de route pour le parachèvement de la transition démocratique en Libye soit d'abord axée, premièrement, sur l'endossement de la GNA par la HoR, ensuite, sur la reconstruction des différentes institutions en ruines, et enfin, sur la réorganisation du secteur de la sécurité en vue de lutter efficacement contre l'expansion du groupe terroriste de l'*État islamique*. Les voisins de la Libye continuent à s'employer activement à la recherche d'une solution au conflit.

31. La situation humanitaire et des droits de l'homme dans le pays a continué à se détériorer, en raison notamment de la multiplication des attaques terroristes, y compris celles perpétrées par l'*État islamique*. Sur l'ensemble du pays, 2,4 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire, et plus de 40 % des établissements de santé en Libye ne fonctionnent pas. Plus d'un million d'enfants de moins de cinq ans risquent d'être affectés par une pénurie de vaccins. En outre, quelque 1,3 millions de personnes sont menacées d'insécurité alimentaire.

32. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Chambre des représentants n'était plus à même de convoquer une session formelle pour entériner le Gouvernement de concorde nationale. Il est également important de noter que les forces loyales au GNA ont signalé, le 11 juin 2016, qu'elles avaient atteint les zones périphériques de Syrte, une ville depuis longtemps sous le contrôle de l'*État islamiste*, et qu'ils prévoyaient de reprendre. La ville a tout récemment été témoin de violents combats. Pour l'avenir, l'UA, à travers son Haut Représentant pour la Libye, envisage de jouer un rôle plus important, à la fois par une assistance au nouveau Gouvernement libyen à travers des actions concrètes, y compris en aidant dans la réforme du secteur de la sécurité et à travers le partage d'expérience dans le processus de réconciliation nationale et d'apaisement.

33. La Conférence pourrait féliciter le Président de l'UA, le Président Deby Itno du Tchad, pour ses initiatives et l'appui apporté au processus de réconciliation en Libye. La Conférence pourrait également féliciter le Haut Représentant de l'UA, l'ancien Président Jakaya Kikwete de Tanzanie, et lui réitérer son soutien à ses efforts, tout en l'encourageant à persévérer. La Conférence pourrait également réitérer l'engagement de l'UA à aider les parties libyennes à trouver une solution durable à la crise à laquelle leur pays est confronté.

g) Guinée-Bissau

34. Au cours des derniers mois, la situation en Guinée-Bissau a été marquée par la persistance de la crise politico-institutionnelle, qui a presque paralysé l'économie du pays. C'est dans ce contexte que le CPS a entrepris, du 16 au 21 mars 2016, une mission sur le terrain en Guinée Bissau, pour évaluer la situation réelle et identifier

les moyens de contribuer à la résolution de la crise qui prévaut dans le pays. Le CPS s'est également félicité de la décision prise par la Conférence de la CEDEAO, au cours de sa 49^{ème} session ordinaire tenue le 4 juin 2016, d'envoyer une délégation de haut niveau en Guinée-Bissau et de renouveler le mandat de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB) pour une période supplémentaire d'un an.

35. La Conférence pourrait appeler tous les acteurs politiques à s'engager dans un véritable dialogue inclusif et mettre un terme à la crise, de manière à promouvoir la stabilité à long terme et bâtir la prospérité du pays. La Conférence pourrait également saluer les efforts déployés par la CEDEAO, en particulier ceux de son Président sortant, le Président Macky Sall du Sénégal, et l'ancien Président Olusegun Obasanjo du Nigéria, ainsi que les initiatives prises par la Communauté des Pays de Langue portugaise (CPLP) en faveur de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau. La Conférence pourrait en outre se féliciter du rôle crucial joué par l'ECOMIB dans la stabilisation du pays.

h) Mali et le Sahel

36. La situation au Mali a été marquée par la poursuite des efforts de mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé le 15 mai et le 20 juin 2015, par le Gouvernement et les mouvements armés.

37. Au cours de ces derniers mois, des progrès réels ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord. S'agissant des questions politiques et institutionnelles, les nouvelles régions de Ménaka et de Taoudéni sont entrées dans une phase opérationnelle avec la nomination, fin janvier 2016, de leurs gouverneurs respectifs, qui ont prêté serment en mars. L'Assemblée nationale a adopté, le 31 mars 2016, les textes modifiant la loi relative aux collectivités territoriales, afin de permettre la mise en place des autorités intérimaires chargées de l'administration des communes, cercles et régions du nord du Mali. Cette question, en souffrance depuis le mois d'octobre 2015, est devenue source de blocage dans la mise en œuvre de l'Accord, dans la mesure où les mouvements la lient au lancement du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) et du cantonnement des combattants. Des députés de l'opposition malienne ont introduit un recours pour inconstitutionnalité contre la loi sur la mise en place des autorités intérimaires. Dans un arrêt rendu le 5 mai 2016, la Cour Constitutionnelle du Mali a jugé conforme la loi sur la mise en place des autorités intérimaires.

38. À la veille du premier anniversaire de la signature de l'Accord de paix, le Comité de suivi de l'Accord de paix et de réconciliation au Mali (CSA) s'est réuni le 18 juin 2016, à Bamako, sous la présidence du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération Internationale d'Algérie, en vue d'évaluer la première année de mise en œuvre de l'Accord. Il convient de relever que le processus de mise en œuvre a dû faire face à de nombreux défis qui ont retardé la concrétisation des progrès attendus. Ces défis sont, d'une part, liés au manque de financement pour les projets et programmes prévus dans l'Accord, et d'autre part, aux menaces que constituent le terrorisme et la criminalité transnationale, qui continuent de freiner toute action de développement. A cet effet, le Comité de suivi de l'Accord a lancé un appel à tous les partenaires du Mali pour apporter un soutien accru et urgent dans les domaines de financement du développement et de la lutte contre le terrorisme.

A cette occasion, la communauté internationale s'est particulièrement félicitée de l'engagement loyal et rigoureux de l'Algérie, qui a permis d'asseoir l'espoir de voir le Mali reprendre, dans les meilleurs délais, le chemin de la paix, de la stabilité et du développement.

39. Il convient de souligner que les parties maliennes ont signé, le 19 juin 2016, le Protocole d'entente sur les autorités intérimaires, qui constitue une nouvelle avancée significative ouvrant ainsi la voie à une mise en œuvre accélérée des autres dispositions de l'Accord.

40. S'agissant de la situation sécuritaire, la période sous examen a été marquée par une certaine détérioration sur le terrain. On ne compte plus les embuscades, les attentats et les attaques complexes contre les positions et les éléments des forces armées maliennes, les forces internationales, la MINUSMA et l'Opération française *Barkhane*. La montée des violences et des attaques dans les régions de Mopti et Tombouctou au centre du pays, liées notamment aux activités et à l'influence grandissante de certains groupes terroristes, qui ont étendu leurs attaques dans les pays voisins.

41. Dans le cadre de son action au Sahel, et tenant compte de ces développements au Mali, la Commission, y compris à travers la MISAHÉL, a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, adoptée par le Conseil, le 11 août 2014. C'est ainsi que dans le cadre du suivi des décisions de la 1^{ère} réunion des Ministres de la défense et des chefs d'État-major des pays membres du Processus de Nouakchott, tenue à Bamako, le 4 septembre 2015, l'UA a dépêché au Mali une mission conjointe préliminaire d'évaluation des menaces sécuritaires dans le nord du Mali, en vue d'un déploiement potentiel d'une force régionale d'intervention pour lutter contre le terrorisme au nord du Mali et dans la région. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission s'attèle aux préparatifs pour dépêcher au nord du Mali, du 23 au 31 juillet 2016, la Mission d'évaluation composée de l'UA, de la CEDEAO, des Nations unies et des pays de la région.

42. La Conférence pourrait féliciter les parties maliennes pour les progrès tangibles enregistrés durant la première année de la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation issu du processus d'Alger et encourager les parties maliennes à redoubler d'efforts en vue de la promotion d'une paix durable et de la réconciliation au Mali. La Conférence pourrait exprimer son appréciation à l'Algérie, Président du Comité du suivi de l'Accord (CSA), pour la poursuite de sa médiation, ainsi qu'aux autres pays et organisations membres du CSA, pour leur soutien aux parties maliennes. La Conférence pourrait réitérer sa ferme condamnation des attaques terroristes au Mali contre les forces armées maliennes et les forces internationales de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'Opération *Barkhane* et souligner la nécessité de la mise en place rapide d'une force d'intervention à déployer dans le nord du Mali, pour combattre les groupes terroristes et criminels opérant dans cette partie du pays. La Conférence pourrait réitérer son plein soutien à la MINUSMA et à ses pays contributeurs de troupes et appeler au renforcement de la Mission. La Conférence pourrait lancer un appel pressant aux partenaires internationaux pour qu'ils renforcent davantage leur appui aux pays du Sahel, dans leurs efforts de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Dans le cadre des efforts de

coordination et de renforcement des synergies dans les interventions au Sahel, la Conférence pourrait relancer l'idée d'une Conférence internationale sur la paix et le développement au Sahel, qui se tiendrait sous les auspices conjointes de l'UA, des Nations unies.

i) République centrafricaine

43. En République centrafricaine (RCA), la situation politique et sécuritaire s'est considérablement améliorée, suite à la tenue réussie des élections présidentielle et législatives, et à la mise en place d'un nouveau gouvernement. C'est dans ce contexte que le CPS, lors de sa 586^{ème} réunion tenue le 31 mars 2016, a décidé de lever la suspension de la participation de la RCA aux activités de l'UA, ainsi que toutes les autres mesures y associées, afin d'assurer que les parties prenantes de la RCA œuvrent de manière irréversible en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel normal.

44. Cependant, la situation sécuritaire reste encore marquée par des incidents de violence et d'abus perpétrés contre les populations par des individus armés non identifiés, qui agissent souvent avec des éléments de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). C'est dans ce contexte que la LRA continue encore de représenter une menace pour la paix et la stabilité dans la RCA et son éradication nécessite une coopération africaine et internationale renforcée. La situation humanitaire a connu des améliorations significatives. En particulier, le nombre de personnes déplacées connaît une baisse sensible depuis le mois de février 2016, mais il y a encore 466.091 réfugiés centrafricains, essentiellement dans les pays limitrophes. Le pays continue d'être confronté à une pénurie de denrées alimentaires. L'on estime qu'environ 2,35 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, ont également besoin d'un appui en matière de soins de santé et d'accès à l'eau potable.

45. Au moment de la finalisation du présent rapport, les consultations sont en cours entre l'UA, les Nations unies et le Gouvernement de la RCA pour tenir, en août 2016, une réunion du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA). Cette réunion sera l'occasion de transformer le GIC-RCA en groupe international de soutien.

46. La Conférence pourrait féliciter les autorités de la Transition en RCA, en particulier la Présidente Catherine Samba Panza, et les pays de la sous-région, pour leur contribution multiforme déterminante à la résolution de la crise centrafricaine, ainsi qu'à l'aboutissement du processus politique dans ce pays. La Conférence pourrait remercier les partenaires de l'UA pour leur appui aux efforts de stabilisation de la situation en RCA et les encourager à poursuivre et intensifier leurs efforts en vue d'aider à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA, et à promouvoir le programme de relance économique.

j) Sahara occidental

47. Le conflit au Sahara occidental, qui figure à l'ordre du jour de décolonisation des Nations unies depuis plus de cinquante ans, dont vingt-cinq dans le contexte du processus de paix actuellement en cours à la suite de l'acceptation, par le Maroc et

le Front POLISARIO du Plan de règlement de l'OUA, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies en avril 1991, n'est toujours pas résolu à ce jour.

48. L'impasse persistante a amené le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon, à visiter la région en avril 2016 - la première visite par un Secrétaire général des Nations unies depuis 1998. Bien que le Maroc n'ait pas autorisé le Secrétaire général à visiter Rabat et le territoire sous son occupation, M. Ban Ki-Moon a néanmoins visité les camps de réfugiés du POLISARIO à Tindouf, le territoire libéré à Bir Lahlu, ainsi qu'Alger et Nouakchott, a souligné l'impérieuse nécessité de faire des progrès rapides dans la recherche d'une solution à ce différend, et a relevé les risques inhérents à la paix et à la stabilité dans la région sahélo-saharienne en raison du conflit qui perdure. Il a en outre souligné la montée des frustrations et de la détérioration de la situation humanitaire dans les camps, comme étant une situation préoccupante.

49. Le Maroc, qui n'avait pas apprécié la visite du Secrétaire général, a exprimé son mécontentement au sujet des résultats de la visite du Secrétaire général, et a accusé M. Ban Ki-moon de partialité. Par une décision extrême et brutale, la Maroc a expulsé 81 personnels de la Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental (MINURSO) et 3 membres du personnel de l'UA dans un délai de 72 heures, mettant ainsi la MINURSO et tout le processus de paix dans un total désarroi et une paralysie sans précédent. C'est en effet un précédent dangereux, dans la mesure où des pays comme la République démocratique du Congo et le Soudan se voient refuser le droit de fixer la taille de la présence des missions des Nations dans leurs territoires souverains, alors que le Maroc se comporte de manière irresponsable dans un territoire non autonome où les Nations unies assument la responsabilité principale de sa décolonisation.

50. Par la suite, le Secrétaire général Ban Ki-Moon a soumis au Conseil de sécurité des Nations unies son rapport sur la situation au Sahara occidental, et a, entre autres, recommandé le renouvellement du mandat de la MINURSO pour une autre période de 12 mois, jusqu'au 30 avril 2017. En réponse à l'expulsion du personnel des Nations unies et de l'UA par le Maroc, le Secrétaire général a demandé au Conseil de sécurité de rétablir et de soutenir le rôle confié à la MINURSO, de respecter les normes de maintien de la paix et l'impartialité de l'Organisation des Nations unies et, surtout, d'éviter de créer un précédent pour les opérations de maintien de la paix des Nations unies dans le monde.

51. Le Conseil de sécurité des Nations unies a examiné le rapport du Secrétaire général des Nations unies et a adopté, le 29 avril 2016, la résolution 2285 (2016) sur le Sahara occidental, non pas par un vote unanime comme auparavant, mais par un vote de 10 contre 2 (Venezuela et l'Uruguay) et 3 abstentions (Angola, Nouvelle Zélande, Russie). Le Conseil de sécurité a discuté de la crise qui a été provoquée par les mesures d'expulsion prises par le Maroc et a souligné l'urgence pour la MINURSO de redevenir pleinement opérationnelle. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de dire au Conseil, dans les 90 jours, si la MINURSO est revenue à un fonctionnement à temps plein. Dans l'hypothèse où ça ne serait pas le cas, le Conseil devrait envisager la meilleure façon de faciliter la réalisation de cet objectif. À ce jour, et en dépit de l'expiration du délai à la fin juillet 2016, aucun progrès n'a été officiellement enregistré à ce jour, permettant à la composante civile expulsée de regagner la MINURSO.

52. Pour sa part, le CPS a examiné la situation au Sahara occidental lors de sa réunion tenue le 6 avril 2016, et s'est, entre autres, félicité des efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies dans la recherche d'une solution au conflit, y compris sa récente visite à la région, et a condamné l'expulsion par le Maroc du personnel de la MINURSO et de l'UA au Sahara Occidental. Le CPS a également réitéré ses appels lancés aux Nations unies pour fixer une date pour la tenue d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental – un droit inaliénable de ce peuple qui souffre depuis si longtemps.

53. En outre, j'ai dépêché, du 25 au 28 avril 2016, mon Envoyé spécial, l'ancien Président Joaquim Chissano, à New York pour partager la position de l'Afrique sur la question avec le Conseil de sécurité des Nations unies, et discuter des voies et moyens pour sortir de l'impasse actuelle. A la suite d'arrangements procéduraux pris par l'Angola et le Venezuela, le Président Chissano a pu faire une communication à une session informelle très largement suivie du Conseil de sécurité des Nations unies.

54. La Conférence pourrait exhorter le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures définitives pour permettre au peuple du Sahara occidental de pouvoir, sans délai, déterminer son avenir dans le cadre d'un référendum d'autodétermination, conformément au droit international, pour restaurer le fonctionnement total de la MINURSO, y compris les représentants de l'UA, afin de réactiver le processus politique, de renforcer le dialogue direct nécessaire entre les deux parties et exiger des mesures actives et urgentes pour la protection des ressources naturelles du Sahara occidental, ainsi que les droits de l'homme dans le territoire. La Conférence pourrait demander à la Commission de l'UA, en consultation avec les Nations unies, de prendre des mesures en vue de la tenue au Siège de l'UA de la session spéciale sur le Sahara occidental que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité des 24) a décidé de consacrer à la question.

k) Les efforts de l'UA dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

55. Un nombre croissant d'États membres de l'UA continuent d'être victimes d'actes odieux de terrorisme, avec des attaques de plus en plus orientées vers des cibles faciles, entraînant des dizaines de morts et de blessés parmi des civils innocents, ainsi que la destruction des biens. Les récentes attaques terroristes contre des hôtels au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire par des groupes alliés à Al-Qaida dans le Maghreb islamique (AQIM), témoignent de cette tactique de sélection de cibles faciles dans le cadre de sa propagande, afin de saper les États et leurs institutions et démoraliser la population. À cet égard, la Commission, travaille actuellement avec la CEDEAO, les Nations unies et les pays de la région pour dépêcher au Nord du Mali, le 23 juillet 2016, une mission conjointe d'évaluation, afin d'évaluer le déploiement éventuel d'une force régionale d'intervention pour lutter contre le terrorisme dans le Nord du Mali et la région.

56. La Commission de l'UA, en particulier le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), continue d'appuyer les efforts des États membres dans la prévention et la lutte contre le terrorisme à travers diverses initiatives de renforcement des capacités nationales des institutions et organes compétents au niveau national. La Commission continue également d'appuyer les États membres dans leurs efforts de révision de leurs lois nationales conformément à la loi-modèle africaine sur la lutte contre le terrorisme.

57. De manière plus spécifique, s'agissant de la lutte contre le groupe terroriste dans les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), d'énormes progrès ont été accomplis par la Force multinationale mixte (FMM) dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Grâce à ces efforts, Boko Haram a été largement affaibli et contenu, la plupart du terrain qu'il occupait formellement étant repris et un grand nombre de ses combattants tués au combat et d'autres arrêtés. Les capacités de combat de Boko Haram ont été considérablement réduites, mais le groupe dispose encore de moyens pour mener des attaques aux engins explosifs improvisés et des attentats-suicide, en particulier le long des principaux axes d'approvisionnement et contre la population. Au cours des derniers mois, Boko Haram a réorienté ses principales opérations de la partie sud de la zone d'opération de la FMM vers la partie nord-est, région des trois frontières entre le Niger, le Nigéria et le Tchad.

58. Afin de renforcer les opérations de la FMM contre Boko Haram, l'UA a mis en place des mécanismes pour appuyer la Force. Il s'agit du Protocole d'accord UA-CBLT sur l'appui à la FMM signé le 16 octobre 2015, ainsi que l'Accord de mise en œuvre de l'appui signé le 29 janvier 2016 entre l'UA, la CBLT et les Ministres de la défense des pays contributeurs de troupes. L'UA a également mis en place une cellule d'appui stratégique au sein de la Commission, afin de coordonner l'appui de l'UA à la FMM 2015, à travers une équipe d'appui à la mission composée du personnel civil local et international d'appui à la mission et basée à N'Djamena, au Tchad. L'UA a organisé le 1^{er} février 2016, à Addis Abéba, une conférence de donateurs pour l'appui à la CBLT, pour mobiliser des ressources supplémentaires pour la FMM. Il convient de noter que l'UE a annoncé le décaissement de son soutien financier tant attendu vers la fin du mois de juillet 2016.

59. Par ailleurs, en ce qui concerne la lutte connexe contre le terrorisme, La Force régionale d'intervention (FRI) dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) de l'UA a, au cours des dernières années, mis une pression énorme sur la LRA. L'impact est que le groupe terroriste a été fortement affaibli. La LRA, à ce jour, dispose de moins de 150 combattants armés sous le commandement de son fondateur, Joseph Kony. Mais malgré cet affaiblissement, elle constitue toujours une grave menace pour les civils sans défense dans les zones affectées. Cela a été démontré par la série d'attaques et d'enlèvements que le groupe a menés dans un passé récent. Entre janvier et février 2016, la LRA a enlevé 232 civils à l'Est de la République centrafricaine (RCA) lors d'une série de raids.

60. La Commission, sur la base de la décision du CPS adoptée lors de sa 601^{ème} réunion tenue le 30 mai 2016, a effectué, entre juin et juillet 2016, une mission d'évaluation technique dans les régions affectées par la LRA afin, entre autres, de faciliter la transformation éventuelle de l'ICR/LRA en une mission

multidimensionnelle et de renforcer la participation des Forces armées centrafricaines (FACA) (unité robuste de l'armée de la RCA) à la FRI. Lors de la même réunion, le CPS a également prorogé le mandat de l'ICR-LRA jusqu'au 22 mai 2017. La Commission reste focalisée sur la nécessité de réhabiliter les zones et les communautés affectées par la LRA, y compris à travers la relance de l'étude des besoins de réhabilitation des zones touchées par la LRA sous conduite de l'UA et avec l'appui de la Banque mondiale/Banque africaine de développement.

61. La Conférence pourrait appeler les Nations unies et la communauté internationale à appuyer l'initiative de l'UA de déployer une force régionale d'intervention, dans le cadre des Nations unies, pour lutter contre le terrorisme dans le Nord du Mali et au Sahel. La Conférence pourrait saluer les efforts de la CBLT et du Bénin et appeler à des efforts soutenus pour éliminer Boko Haram et appeler la communauté internationale à fournir des ressources matérielles et financières additionnelles pour assurer un appui adéquat aux efforts de la CBLT contre Boko Haram. La Conférence pourrait souligner la nécessité d'aider à former, équiper et déployer une unité robuste des FACA au sein de la FRI, afin d'éviter un vide sécuritaire qui, autrement, pourrait être créé à l'Est de la RCA, avec le retrait des troupes ougandaises de la FRI, tel qu'annoncé par l'Ouganda. La Conférence pourrait exhorter les États membres et les partenaires à apporter l'appui nécessaire au CAERT, afin de s'acquitter efficacement de son mandat.

l) Les Femmes, la paix et la sécurité en Afrique

62. Au cours de la période sous examen, les États membres de l'UA, avec le soutien de la Commission et des partenaires, ont continué à enregistrer des progrès dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les Femmes, la paix et la sécurité, ainsi que celle de la résolution 1612 sur les Enfants en danger et la protection des civils. Il a été constaté une conscience grandissante en faveur d'une présence croissante des femmes dans le maintien de la paix, la médiation, la réconciliation et les autres activités cruciales liées à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. A cet égard, le CPS a consacré un certain nombre de réunions aux femmes, à la paix et à la sécurité, au cours desquelles il a souligné la nécessité d'une meilleure implication des femmes dans les processus de négociation et des accords de paix sur le continent. Malgré les progrès accomplis, les femmes et les enfants continuent d'être les principales victimes dans les situations de conflit. La Conférence pourrait exhorter les États membres de l'UA à redoubler d'efforts pour assurer que leurs lois nationales sont conformes aux dispositions de la résolution 1325, aux instruments de l'UA et internationaux pertinents consacrant la protection des droits des femmes et des enfants.

m) Les Enfants dans les situations de conflit en Afrique

63. Les États membres, avec l'appui de la Commission, ont continué à redoubler d'efforts dans la protection des enfants dans les situations de conflit en Afrique. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement du cadre législatif existant pour faire face aux violations graves des droits des enfants dans les zones de conflit sur le continent. Malgré ces avancées, il y a encore bien des faiblesses et lenteurs à vaincre dans la mise en œuvre des instruments relatifs à la protection des droits de l'Enfant. A cet égard, le CPS, lors de ses réunions, a souligné la nécessité pour tous

les États membres d'intégrer la protection des enfants, des infrastructures et personnels de l'éducation dans leur système de gestion et d'administration. La Conférence pourrait souligner que la responsabilité principale de la protection des droits et du bien-être de l'Enfant incombe en premier aux États membres.

III. CONCLUSION

64. Je salue le Conseil de paix et de sécurité de l'UA qui a continué, avec le soutien de la Commission, des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR) et des organisations de la société civile, ainsi que des partenaires, à déployer des efforts soutenus pour relever les défis et consolider davantage les progrès déjà accomplis dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Ces efforts sont louables, et j'appelle à leur renforcement, afin d'assurer l'énergie et l'élan nécessaires pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 et au-delà.

65. Les défis à la paix et à la sécurité en Afrique nécessitent de notre part un engagement renouvelé et des approches novatrices pour trouver les solutions appropriées aux situations de crises et de conflits. Dans ce contexte, et au moment où le continent intensifie ses efforts de prévention et de médiation, j'en appelle à une action robuste en vue d'une réponse rapide aux crises et conflits. En conséquence, et au regard de la tendance à la rechute constatée dans certains pays, je lance un appel pour que nous redoublions d'efforts en vue de la mise en œuvre de nos activités post-conflit et de stabilisation. Si nous voulons que notre continent parvienne à traduire dans la réalité notre principe de solutions africaines aux problèmes africains, il est impératif de trouver, sur le continent même, les ressources financières et autres nécessaires à l'accomplissement de l'engagement de faire de l'Afrique un continent exempt de conflits.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2016-07-18

Report of the Chairperson of the Commission of the African Union on the Current State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9029>

Downloaded from African Union Common Repository